

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1234

**Artikel:** Le bazar et la zizanie  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015684>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le bazar et la zizanie

*Le débat actuel sur la politique sociale et ses développements possibles et souhaitables tourne à la totale confusion. Les projets nouveaux surgissent comme champignons en automne, en dehors de toute conception d'ensemble et sans réflexion sur les priorités et les modes de financement.*

## RÉFÉRENCE

Yves Flückiger, Javier Suarez Cordero

*Analyse économique des différentes propositions de réforme du financement des assurances sociales.*

Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève.

## DÉFINITION

La valeur ajoutée brute est calculée en soustrayant du chiffre d'affaires tous les frais intermédiaires, matières premières et autres fournitures nécessaires à la production. Le montant soumis à la taxe comprend donc les salaires, les amortissements et le revenu net d'exploitation (bénéfices non distribués, dividendes), ainsi que les impôts directs, nets de subventions.

(jd) Les milieux défavorables à une amélioration de la protection sociale, relayés par la presse de boulevard, instillent délibérément la méfiance et la peur dans l'esprit des rentiers actuels et futurs – effondrement du système, catastrophe financière, asphyxie de l'économie – et tirent profit de cette confusion pour cimenter le statu quo.

A peine adoptée la dixième révision de l'AVS et mise en chantier la onzième étape que se bousculent les projets nouveaux, avec une surenchère qui n'est pas le seul fait de la gauche traditionnellement généreuse en matière sociale. Voyez l'assurance-maternité: alors que le projet du Conseil fédéral se limite à garantir le salaire des femmes professionnellement actives – une assurance perte de gain en somme –, les partis bourgeois, qui prétendent par ailleurs combattre l'arrosage social, revendiquent des prestations pour toutes les mères, jusqu'à un plafond de revenu confortable. Puis vient une commission du Conseil national qui propose de fédéraliser le régime des allocations familiales; puis une autre demandant l'inscription dans la Constitution du droit à un revenu minimum d'existence. Mentionnons encore les projets de révision du deuxième pilier et de l'assurance-invalidité.

## Agitation néfaste

Pour financer tous ces projets, on fait appel à la TVA ou à un prélèvement supplémentaire sur les salaires. Calculette en mains, les organisations patronales procèdent à l'addition et crient casse-cou: coût du travail, concurrence, délocalisation des emplois, chômage.

L'effet paradoxal de toute cette agitation? Quand bien même la protection sociale n'a pas avancé d'un pouce, l'opinion publique peut croire que la Suisse a entrepris dans ce domaine une marche forcée qui nous conduit tout droit à la ruine.

Alors, si avant d'innover tout azimuts, sans grande chance de succès d'ailleurs, et d'ajouter à la zizanie, on faisait le ménage dans le grand bazar de la protection sociale? Une protection bricolée au fil du temps, faite de pièces empilées, souvent mal ajustées. Un filet qui aujourd'hui ne protège pas de la chute toute une série de personnes, parce qu'il a été conçu pour une société dont la stabilité et les structures sont en voie de disparition. Ce n'est pas un hasard si les personnes seules constituent aujourd'hui une part importante des laissés-pour-compte de

cette protection.

S'imposent d'abord un inventaire des besoins et, en priorité, l'analyse des lacunes et des dysfonctionnements du système existant. A titre d'exemple, on peut mentionner les effets pervers du chômage sur l'assurance-invalidité, laquelle se voit imputer de manière croissante les conséquences négatives d'une absence d'emploi ou de la dureté des conditions de travail: on parle maintenant d'invalidité sociale.

Il s'agit ensuite d'entreprendre une réflexion sur les grands mécanismes de la protection sociale. Quels volets sont à organiser selon le principe de l'assurance et de l'universalité des prestations, – qui paie reçoit –, lesquels relèvent de la redistribution solidaire par le biais de l'impôt? Quels sont les critères qui permettent de distinguer et de justifier les prestations indépendantes de la situation financière des bénéficiaires et celles qui sont liées au besoin?

## Pour une synthèse

Cette réflexion conduit naturellement à s'interroger sur les modes de financement de la protection sociale. A cet égard, les travaux du laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève apportent un éclairage intéressant (DP 1219), dans la mesure où ils dégagent des critères fiscaux et économiques propres à guider le choix des modes de prélèvement. Rappelons l'une des propositions originales des chercheurs genevois, la cotisation sur la valeur ajoutée brute des entreprises (CSVA), une taxation qui tient compte de la capacité économique réelle des entreprises tout en restant neutre à l'égard des facteurs de production, une qualité indispensable si l'on veut promouvoir l'emploi.

Tous ces éléments devraient faire l'objet d'un rapport dans lequel le Conseil fédéral indiquerait ses priorités matérielles et temporelles. Un tel rapport, qui indiquerait également une répartition des tâches et des charges financières entre la Confédération et les cantons, permettrait de débattre honnêtement, sans échappatoire, avec une vue d'ensemble. Partis politiques, organisations économiques et syndicales, citoyennes et citoyens connaîtraient enfin l'addition, celle des prestations et celle des coûts, et se verraient contraints d'annoncer la couleur, celle de leur conception de la protection sociale. ■